



Municipalité
D'Orges

Orges, le 21 mai 2024

Séance du Conseil Général du 26 juin 2024

Préavis n° 02-2024
Arrêté d'Imposition 2025

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme demandé et discuté par la Commission de Gestion, de vouloir rediscuter le taux d'imposition 2024, la Municipalité selon les comptes 2023 décide de laisser le taux d'imposition inchangé pour 2025.

Dans ces conditions, votre Municipalité vous propose pour une nouvelle fois "d'attendre de voir" et par conséquent de maintenir inchangé notre taux d'imposition pour l'année 2025.

Conclusion

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter notre demande en votant le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- L'arrêté d'imposition 2025 tel qu'il vous a été présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

André Cachin

Anne Hofstetter

